

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole.

FAIT en deux exemplaires à Washington ce vingt-neuvième jour de mars 1979, en français et en anglais, chaque texte faisant également foi.

MARCEL CADIEUX

PETER TOWE

*Pour le Gouvernement du Canada*

JOHN D. NEGROPONTE

CYRUS R. VANCE

*Pour le Gouvernement des États-Unis d'Amérique*